

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 05/12/2024 - A2024/008656 - 2019 B 00832 - 832 267 702 - GEXTERNA

Certifié conforme à l'original
le 26/08/24
GARCIA Alejandro

GEXTERNA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 8 rue Pierre Rameil
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN : 832 267 702



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
PROCES-VERBAL**

Le 26 juillet 2024 à 9h30, les actionnaires de la société SAS GEXTERNA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Centre d'Affaires Méditerranée, Avenue du Général Leclerc, Espace Méditerranée, Grand Arc, Bât C à PERPIGNAN (66000), sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur GARCIA Alexandre, Président.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Révocation du Directeur Général
- ✓ Questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 – Révocation du Directeur Général

Le Président constate la persistance des difficultés financières rencontrées par la structure. Après réflexion, il est décidé de procéder à la suppression du poste de Directeur Général. L'Assemblée Générale décide donc de révoquer le Directeur Général actuel de la société, Monsieur Mathieu DENGLER, avec effet au 31 juillet 2024, dernier jour de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 – Pouvoirs

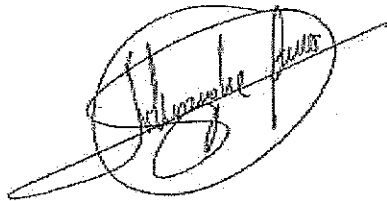
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée ce jour à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture par le Président, a été signé par le Président.

**Monsieur GARCIA Alexandre
Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre Garcia', is written over a large, hand-drawn oval. A long, thin horizontal line extends from the left side of the oval.